

NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE

PATRICE DALLAIRE

DIRECTEUR ADJOINT DE L'IEPF

SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

ET LA FRANCOPHONIE

À L'OCCASION DU

COLLOQUE ÉTHIQUE DE LA COOPÉRATION
ET RESPONSABILITÉ ENVERS LES SOCIÉTÉS HUMAINES

MARQUANT LA FONDATION DE L'ACECI
(L'AGENCE CONSULTATIVE EN ÉTHIQUE
DE COOPÉRATION INTERNATIONALE)

QUÉBEC (QUÉBEC)
LE 29 OCTOBRE 2007
(La version prononcée fait foi)

M. le doyen,

Mme la directrice,

Mesdames et messieurs,

Lorsque Ginette Karirekinyana m'a rencontré pour me présenter le colloque d'aujourd'hui j'ai accepté de m'y associer d'emblée pour diverses raisons. Le thème principal, lié à l'éthique de la coopération me touchait personnellement et rejoignait l'action de l'OIF, les pays visés principalement par l'ACECI, ceux de la francophonie, recourent nos aires d'intervention, et il m'importait de soutenir l'action d'une nouvelle organisation dont les préoccupations, de façon générale, vont dans le sens de nombreux objectifs du cadre décennal d'action dont s'est dotée la Francophonie à Ouagadougou en 2004. Tout cela sans mentionner la capacité de persuasion de Ginette dont témoignent le nombre et la qualité des intervenants et participants inscrits au colloque.

Mon propos ce matin portera donc sur une notion qui, à plusieurs égards, recoupe les sujets dont vous traiterez aujourd'hui et demain, celle de la responsabilité sociétale des organisations dans un contexte de développement durable.

J'essaierai d'abord de définir la responsabilité sociale, ses domaines d'application et les principes qui la sous-tendent; pour ensuite lier celle-ci au développement durable et aborder le passage de la théorie à la

pratique; enfin, je présenterai l'action originale que mène la Francophonie dans le contexte de l'émergence du concept de responsabilité sociale.

Dans ce contexte, je tiens à préciser que les réflexions qui suivent sont largement inspirées des travaux où la Francophonie agit de concert avec l'afnor, le bureau des normes du Québec et d'autres partenaires.

1. Introduction

La responsabilité sociale des organisations suscite un intérêt croissant de par le monde. Deux notions à sa source sont largement répandues dans les sphères privées et publiques, à savoir

1. La **notion de responsabilité** et en concomitance **l'obligation de rendre compte**; et
2. La **notion de développement durable**.

La responsabilité et l'obligation de rendre compte est le principe selon lequel les personnes physiques et morales, ainsi que la collectivité, sont responsables de leurs actions et peuvent être tenues de fournir des explications à leur propos.

Bref, elles admettent que leurs activités ont des impacts sur les autres. Généralement, cela implique qu'elles jugent bénéfique de tenir compte des tendances éthiques et des influences sociales qui ont conduit au développement du concept de responsabilité sociétale.

D'ailleurs, il fut largement admis, lors du sommet de Johannesburg, en 2002, qu'il y a une forte corrélation entre les facteurs économiques, sociaux et environnementaux du développement. À ceux-ci, il convient, à mon avis, d'ajouter les dimensions culturelles.

Certes, je ne dis pas que tout a été inventé il y a cinq ans. Certains aspects de la responsabilité sociétale, principalement lié à l'organisation du travail, ont fait consensus, au sein de la communauté des états, il y a plus d'un siècle et ont abouté à la création de l'organisation internationale du travail en 1919. D'autres pas ont été franchis avec l'adoption de la *déclaration universelle des droits de l'homme*, en 1948, et de moult conventions internationales depuis.

Dans la même veine, on constate la reconnaissance universelle du principe selon lequel de bons résultats reposent sur une bonne gouvernance.

Le développement durable est une approche du développement qui implique de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Il est facile de voir que ces deux notions vont de paire. D'où la nécessité reconnue, pour les organisations de tous types, d'adopter des pratiques de responsabilité sociétale qui reflètent les intérêts sociétaux de l'ensemble de la société et assurent un développement durable.

Ainsi est introduit l'adjectif **sociétale** qui caractérise la notion de responsabilité.

En effet, se profilent depuis plusieurs années de grands débats autour de la question de la responsabilité sociétale.

Pour mieux se situer, deux définitions également attrayantes, sont proposées.

L'une renvoie à la responsabilité d'une organisation relative à l'impact de ses décisions et de ses activités sur la société et l'environnement, cette responsabilité étant assumée en ayant un comportement transparent et éthique

- Cohérent avec le développement durable et le bien-être de la société;

- Tenant compte des attentes des parties prenantes;

- Conforme à la législation en vigueur et compatible avec les normes internationales de comportement et,

- Intégrée à l'ensemble de l'organisation.

La deuxième se définit comme « le comportement d'une organisation du point de vue de l'impact de ses décisions et de ses activités sur la société et l'environnement. Elle implique la volonté d'une organisation d'être tenue de rendre compte des actions dont elle a le contrôle. La responsabilité sociétale est une forme de comportement éthique, à savoir un comportement reposant sur l'acceptation du fait que certaines choses sont bien et d'autres mal. ».

De nombreuses actions ont apporté la preuve qu'un élan éthique et transparent, en vue d'entreprendre des actions volontaires et socialement responsables, allant au-delà du respect de la loi, peut accroître sensiblement les performances de l'organisation. Cela renforce l'idée que la responsabilité sociétale contribue à la durabilité de l'organisation elle-même ainsi qu'au développement durable du monde dans lequel elle opère.

Toutefois, même si j'ai évoqué des actions volontaires, allant au-delà des lois, il est important que ne la responsabilité sociale ne demeure pas uniquement un appel volontaire, moral et non contraignant. Nous croyons plutôt que la responsabilité sociale doit évoluer, via une mécanique en cours de réflexion, vers une culture à toutes les échelles de la société. Cette mécanique s'appellera peut-être norme ISO 26000 ou encore lignes directrices iso-26000.

L'essentiel est qu'elle vise à s'assurer que les organisations (incluant toutes les parties prenantes) assument la responsabilité de l'impact de leurs activités sur la société et l'environnement. De façon pratique, l'essentiel est aussi de permettre à toutes les organisations de mener à bien leurs activités en cohérence avec les intérêts de la société et avec le développement durable, sur l'assise d'un comportement éthique et du respect de la loi en vigueur et des instruments internationaux (pour ne pas redécouvrir la roue). Ainsi, il devient évident et approprié qu'une organisation intègre, dans un cadre comportant diverses références normalisées, la responsabilité sociale dans ses activités courantes. Dans

ce contexte, découle de façon naturelle l'idée que la contribution d'une organisation au développement durable soit un aspect fondamental de la responsabilité sociale.

Il n'y a pas de moules uniques et diverses approches, tendant à la même finalité, peuvent être en concurrence mais il faut comprendre que les différences géographiques, culturelles, sociales et sociétales seront respectées dans la mesure où elles n'entament pas la pertinence des normes internationales, déjà approuvées, et des valeurs applicables de manière universelle.

2. Quel impact sur le développement de la société donc sur le développement durable ?

La responsabilité sociétale est intrinsèquement reliée aux enjeux relatifs à l'environnement, aux droits de l'homme, aux pratiques de travail, à la gouvernance des organisations, à l'éthique des affaires, à l'engagement vis-à-vis des populations locales et aux relations avec les consommateurs.

L'assumer et la mettre en œuvre c'est déjà participer à une compréhension partagée de la diversité sociétale, environnementale et juridique, ainsi que des différences de conditions de développement économique.

L'assumer c'est mettre l'effort organisationnel nécessaire pour **une meilleure gouvernance mondiale** dans laquelle les légitimités de

développement des différentes parties prenantes se côtoieraient pour mieux se comprendre et se compléter dans un acte ultime de développement.

Ainsi :

- ▶ La légitimité du secteur public sera respectée car elle implique le consentement de la population et de l'obligation de rendre des comptes propre à la démocratie ; ses responsabilités comprennent l'élaboration de politiques, la réglementation et la fourniture de services ;
- ▶ La légitimité du secteur privé sera bien comprise puisqu'elle dérive de la fourniture de biens et de prestations de services, y compris de la création de richesses que la société recherche; ses responsabilités premières sont le respect de la loi et le paiement de taxes déterminées par le secteur public. En outre, les activités philanthropiques menées par les sociétés, longue tradition observée tant dans les pays développés que dans les pays en développement, suscitent souvent le respect.
- ▶ La légitimité des actions de volontariat sera encouragée car elle participe des missions sociales déclarées par les organisations telles que les institutions caritatives, puisque leurs responsabilités, étant axées sur l'administration, elles intègrent des dons et des fonds prévus pour le développement, ce qui n'est négligeable.

L'assumer c'est mettre l'effort organisationnel nécessaire pour **une mondialisation des échanges non dominés strictement par les effets du marché.**

L'assumer c'est mettre l'effort organisationnel nécessaire pour **une meilleure participation des toutes les parties prenantes.**

L'assumer c'est mettre l'effort organisationnel nécessaire pour un **meilleur apport de la main d'œuvre dans le développement.**

En fin de compte, l'assumer c'est mettre l'effort organisationnel nécessaire **pour développer des outils d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des stratégies nationales de développement durable** dont la sommation sera un développement planétaire harmonieux et juste.

3. De la théorie à la pratique

Comment en arriver là?

Le défi auquel est confrontée chaque organisation sera d'anticiper l'impact de ses activités sur les autres et de comprendre comment ces impacts sont liés au bien-être de la société et au développement durable. La diversité des organisations ayant des impacts sur les autres est telle que cela rend l'exercice compliqué. Mais sept domaines fondamentaux, avec leurs lignes directrices concernant les principes, considérations et attentes y étant associés, peuvent être identifiés.

Ces domaines sont :

1. La gouvernance des entreprises;
2. Les droits de la personne;
3. Les relations et conditions de travail;
4. L'environnement;
5. Les bonnes pratiques des affaires;
6. Les questions de consommation;
7. L'ancrage territorial/l'engagement sociétal.

Ces principes sont :

1. Le respect de la loi;
2. Le respect des instruments reconnus à l'échelle internationale;
3. La reconnaissance des parties prenantes et de leurs préoccupations;
4. La responsabilité de rendre compte;
5. La transparence;
6. Le développement durable;
7. Le comportement éthique;
8. Le principe de précaution;
9. Le respect des droits fondamentaux de la personne;
10. Le respect de la diversité.

Bien sûr, il convient que l'application de ces principes tienne compte de certains facteurs culturels et religieux.

La responsabilité sociale implique un élément d'écoute et de dialogue et une compréhension des impacts que les organisations ont les unes sur les autres. Tout cela doit aboutir à une forme d'équilibre des intérêts en jeu.

La responsabilité sociale d'une organisation se manifeste donc à travers des **comportements**.

Il ne s'agit pas d'attitudes, de sentiments ou de croyances qui ne sont pas nécessairement traduits dans des comportements.

L'avantage que tire une organisation de ce type de comportement n'est pas nécessairement matériel ou mesurable, il peut aussi être indirect ou être vérifié par des impacts à longs termes seulement.

Le passage de la théorie à la pratique se reflète le mieux dans les **changements de comportements** d'une organisation en vue d'accroître les effets bénéfiques de ses activités, pour elle-même, la société et le développement durable.

4. Qu'apporte l'organisation internationale de la Francophonie dans ce concept de responsabilité sociétale?

C'est parce que l'OIF est un espace de partage et de solidarité qu'il est tout naturel qu'il soit un espace dans lequel la responsabilité sociétale devrait trouver son laboratoire naturel.

Ainsi, les actions concernant la responsabilité sociale que l'oif est entrain de mener dans sa programmation vise à appuyer les acteurs et parties prenantes des pays membres dans la compréhension et le développement d'outils qui permettront aux institutions et organisations publiques et privées de participer au développement national tout en assumant le devoir de rendre compte des actions dont elles ont le contrôle et amenant des actions correctives si nécessaires.

Bref une responsabilité en adéquation avec les principes et enjeux du développement durable.

5. Quelles actions concrètes sont menées par l'OIF dans ce secteur?

Je vous donne dans ce qui suit l'essentiel que l'IEPF, organe subsidiaire de la francophonie, est entrain de réaliser au bénéfice de nos pays membres.

- ▶ Il s'agit d'aider les pays membres à faire le suivi des travaux ISO 26000. Ce suivi est traduit en termes de rencontres des représentants des pays francophones en amont du processus de négociation de l'ISO 26000. En effet la Francophonie a été présente à toutes les sessions de travail de l'ISO (Bangkok 2005, Lisbonne 2006, Sydney 2007); elle le sera à la prochaine session prévue à vienne le mois prochain. Notre objectif est d'amener le plus grand nombre de pays francophones à participer aux travaux et à peser dans les débats en utilisant notamment la langue

française, langue de travail de l'ISO (les francophones présents à l'ISO 26000 ont réussi à constituer le 1^{er} groupe linguistique officiellement reconnu par ISO, groupe actuellement suivi par les groupes d'experts hispanophones et d'experts arabes).

- ▶ Ces rencontres sont de type mise à niveau de l'information sur les enjeux de chaque session, sur des positions communes à prendre (lorsque approprié) et sur l'apport de tous pour une meilleure acceptation de cette norme émergente ou de ses lignes directrices.
- ▶ Elles sont aussi de type encouragement des pays membres à mettre en place des comités miroirs nationaux sur la question. Aujourd'hui, la Francophonie compte 6 comités miroirs nationaux.
- ▶ Elles sont aussi de types sessions de formation et sensibilisation des acteurs et parties prenantes de secteur en particulier (ex. Secteurs de l'eau et de l'énergie) en dehors des sessions ISO 26000.
- ▶ Enfin, la production de documents et fiches d'information en français participe des actions supportées par la Francophonie (ex. : terminologie en français des expressions de la responsabilité sociale, inventaires des outils, lois et référentiels sur la responsabilité sociale à l'échelle mondiale, plateforme internet ouverte à tous les pays francophones).

- ▶ Ce travail de concertation, d'information, de sensibilisation-formation est réalisé grâce à la mise en commun de l'expertise disponible à l'échelle de la francophone. Cette expertise encouragée par l'OIF s'est récemment (voir Marrakech 2005) constituée en réseau francophone responsabilité sociale développement durable (RFRSDD) dont le comité de pilotage reflète la diversité des parties prenantes de l'ISO 26000.

Permettez-moi de conclure avec une citation d'Alain Touraine qui, je crois, recoupe l'essentiel de mon propos et de vos préoccupations dans le contexte du colloque d'aujourd'hui. Il disait, face à l'accroissement des inégalités:

Le développement durable est donc un mode de développement qui prend en compte les effets dans l'espace et dans le temps de l'activité économique... il nous faut désormais reconnaître d'autres facteurs, d'autres dimensions que la vie sociale et politique, on réhabilite les sciences pures et l'éthique....il nous faut agir de telle sorte que nous puissions le plus possible prendre en compte ceux qui n'ont ni voix au chapitre, ni de regard sur nous. C'est une éthique de l'autre, inséparable du rapport à soi... le développement durable amène donc une réintroduction du jugement moral dans l'action

Voilà donc un bref survol d'un vaste sujet!

J'espère qu'il contribuera à lancer vos réflexions pour ce colloque historique.